



## Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) "Galerie de Chouilly"

# Coopération transfrontalière novatrice pour une meilleure protection des eaux

La grande majorité des cours d'eau qui traversent le canton de Genève prennent leur source en France. C'est pourquoi il est indispensable d'envisager la protection des eaux de manière régionale. Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) et la République et canton de Genève se sont associés afin de constituer un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine de transport des eaux usées sous le coteau de Chouilly.

### **Assainissement : une coopération de longue date**

Les exutoires de stations d'épuration (STEP) peuvent polluer leurs milieux récepteurs, de manière chronique ou ponctuelle. En effet, en raison de l'accroissement de la population et de la rapide urbanisation du bassin franco-genevois, certaines stations d'épuration sont devenues sous-dimensionnées. Elles ne sont dès lors plus suffisamment performantes pour épurer de manière adéquate les eaux usées qu'elles reçoivent. Ces eaux, partiellement traitées, sont rejetées dans le milieu naturel, constituant une source de pollution. Cet impact négatif est d'autant plus difficile à supporter par les cours d'eau dont le débit est faible.

Cette problématique a motivé, depuis une trentaine d'années, les collectivités publiques françaises et suisses à mettre en place des partenariats en matière d'assainissement. Il est en effet illusoire de vouloir améliorer la qualité globale d'un cours d'eau sans avoir recours à des coopérations transfrontalières. De nombreuses communes françaises ont ainsi été raccordées au réseau suisse. Les eaux usées d'Archamps, de Collonges-sous-Salève, de Ferney-Voltaire et de St-Julien sont par exemple traitées à la STEP d'Aïre. A l'inverse les eaux usées de la commune genevoise d'Hermance sont acheminées vers la STEP de Douvaine. Ces réalisations démontrent que l'assainissement des eaux constitue un domaine particulièrement dynamique en matière de coopération transfrontalière.

### **Une protection accrue pour l'Allondon**

L'Allondon est une rivière qui bénéficie d'une liberté de mouvement optimale. Le vallon de l'Allondon, caractérisé par ses nombreux méandres, constitue un site exceptionnel, réputé pour la diversité de sa faune et de sa flore. Mais l'Allondon est une rivière en danger, qui subit depuis des dizaines d'années de trop nombreux rejets de stations d'épuration, devenues obsolètes suite au rapide développement du Pays de Gex. C'est dans ce contexte que le démantèlement des STEP françaises de l'Allondon et du Journans a été décidé. Cette mesure permettra une importante amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique du cours d'eau.

Suite au démantèlement de ces deux STEP, les eaux usées des communes françaises concernées seront acheminées vers le réseau d'assainissement genevois – via une galerie souterraine – afin d'être traitées dans la future station d'épuration du Bois-de-Bay. Celle-ci sera bâtie sur la commune de Satigny et son exutoire se déversera dans le Rhône. Le choix du Rhône

comme milieu récepteur minimise le risque de pollution, l'important débit du fleuve permettant de limiter les conséquences d'éventuels rejets.

### **Le GLCT : une innovation majeure**

Afin de mener à bien ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de rivières du Pays de Gex signé en 2004, la création d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) a été décidée. Le GLCT a pour objectif de construire, puis d'exploiter et d'entretenir une galerie souterraine destinée à transporter les eaux usées d'une partie du Pays de Gex vers le réseau primaire genevois. Cette galerie de transport sera construite sous le coteau de Chouilly, entre la frontière française et le réseau d'assainissement genevois existant.

La création d'un GLCT, rendue possible par l'Accord de Karlsruhe, constitue une importante innovation en matière de coopération transfrontalière (voir encadré ci-contre). Le GLCT "Galerie de Chouilly" a en effet la particularité de permettre la réalisation, sur territoire helvétique, d'un ouvrage construit et financé par la France. La signature de ce partenariat comporte également une valeur symbolique, puisqu'il s'agit de la concrétisation du premier GLCT de la région franco-genevoise.

### **Répartition du financement**

Bien que la galerie de Chouilly soit située sur territoire suisse, son financement (environ € 20 millions) sera principalement pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Gex. Le canton de Genève contribuera à hauteur de CHF 3 millions en contrepartie de l'usage accessoire de la galerie comme volume de rétention des eaux usées de la cité de Meyrin en cas de précipitations. La capacité de stockage d'environ 12'000 m<sup>3</sup> de l'ouvrage permettra ainsi de réguler les eaux pluviales provenant de Meyrin et du Pays de Gex. La galerie pourra par ailleurs être utilisée par Genève pour le raccordement éventuel d'éléments futurs de son réseau d'assainissement ou pour des activités annexes : conduites d'énergie, télécommunications, etc. Les frais d'entretien et d'exploitation de la galerie seront pour leur part à la charge exclusive de la Communauté de Commune du Pays de Gex.

Une fois la galerie en fonction, les conditions de prise en charge et de traitement des eaux usées des réseaux d'assainissement français par les installations suisses feront l'objet d'une convention séparée, hors du champ d'intervention du GLCT, que les parties se sont engagées à négocier sur le modèle d'accords déjà existants. La pratique en la matière veut en effet que, dans de telles circonstances, le pays assurant l'assainissement facture les frais de traitement au pays d'où proviennent les eaux usées.

\* \* \*

#### **Le GLCT en bref**

- Le GLCT conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et le canton de Genève a pour objet la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine sous le coteau de Chouilly.
- Les travaux de cette galerie débuteront en 2006 pour s'achever en 2008.
- Grâce à cette galerie, une partie des eaux usées du Pays de Gex (F) seront acheminées vers la future station d'épuration du Bois-de-Bay (CH).
- De ce fait, les STEP du Journans et de l'Allondon (F), devenues obsolètes, seront mises hors service.
- Cette mesure permettra d'améliorer la qualité des eaux de l'Allondon.

## **Accord de Karlsruhe et GLCT**

**L'Accord de Karlsruhe** vise à favoriser les coopérations transfrontalières entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et certains cantons suisses. L'extension de l'Accord de Karlsruhe à la région Rhône-Alpes et au canton de Genève est entrée en vigueur en 2004. Les collectivités locales suisses et françaises ont ainsi la possibilité de conclure entre elles des Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT).

Un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) est une personne morale de droit public, dotée de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Un GLCT est constitué en vue de réaliser des missions et des services qui représentent un intérêt pour chacun des partenaires. Un GLCT possède des statuts qui lui permettent de s'auto-organiser. A ce titre, un GLCT présente un avantage majeur par rapport à toute autre sorte de coopération transfrontalière.

**Le GLCT "Galerie de Chouilly"** apporte un fondement juridique aux procédures d'appels d'offres internationaux qu'implique cette construction. Le GLCT est en effet habilité à procéder à des appels d'offre internationaux en qualité de pouvoir adjudicateur autonome. Les procédures utilisées pour les marchés passés par le GLCT sont régies par le Code des marchés publics français. Le GLCT est conclu pour une durée de 30 ans; son siège se situe au siège de la Communauté de Commune du Pays de Gex. Il relève du droit français.

Le GLCT a la forme d'un syndicat mixte. Il est administré par deux organes : son Comité syndical et son Président. Le Comité syndical est composé de six délégués, trois pour chaque partie. Le président est élu par les membres du Comité syndical, en son sein, pour une durée de quatre ans. Le Président doit être alternativement ressortissant du canton de Genève ou de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Les frais généraux d'administration du GLCT sont supportés à part égal par la France et la Suisse.

### **Contacts :**

#### **République et canton de Genève**

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

M. Charles Stalder, directeur du Domaine de l'eau  
+41 79 238 76 82  
M. Grégoire Pralong, chargé de communication  
+41 79 274 46 32

#### **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Guy Maurin, vice-président de la CCPG  
+33 632 23 07 27